

La relocalisation, solution à la crise ?

Une « prime à la relocalisation » pourrait être lancée par les pouvoirs publics pour favoriser le phénomène.

■ L'idée d'une « prime à la relocalisation de la production », lancée par le ministre de l'Industrie, Christian Estrosi, fait son chemin. Elle pourrait même devenir une réalité dans la foulée des États généraux de l'industrie. « *Un chef d'entreprise britannique sur sept avoue réfléchir à l'opportunité d'une relocalisation de ses activités. Cela démontre bien qu'au sein des économies européennes, le sujet est redevenu d'actualité* » explique Philippe Brunet, directeur général adjoint de CADev. L'agence régionale de développement économique avait d'ailleurs invité il y a quelque temps à Reims, Vincent Gruau, président de Majencia, leader français du mobi-

lier de bureau, pour expliquer comment il avait rapatrié la fabrication en Chine de caissons dans son usine de Noyon. « *En 2000, l'entreprise avait délocalisé en Chine la fabrication de caissons de bureau, pour des raisons d'économie apparente sur les coûts de 20 %. Or, nous avons ramené cette fabrication dans l'Oise. Avec les gains de productivité réalisés et les économies de transport, le bilan économique de l'opération est largement positif. Nous avons même doublé notre production et recommencé à embaucher* », se félicite Vincent Gruau, par ailleurs co-fondateur du Comité des Entrepreneurs pour un développement responsable de

l'économie.

DES EXEMPLES RÉGIONAUX

Dans la région, Eugène Perma a décidé de relocaliser la totalité de sa production dans son usine de Reims, Legras Industrie a ramené certaines de ses productions pour faire tourner son outil de production à Epernay, pour ne citer que deux exemples. « *En réalité, les motivations qui peuvent justifier une relocalisation industrielle sont multiples. Il peut s'agir de ramener de l'activité pour maintenir l'emploi dans son usine historique ou encore de se rapprocher industriellement de son marché européen et d'obtenir ainsi plus de réactivité. En tout cas, les conditions économiques évo-*

luent et font que la possibilité d'une relocalisation de la production mérite aujourd'hui d'être étudiée », analyse Philippe Brunet.

Augmentation du prix des transports, évolution des salaires dans les pays ayant jusqu'ici bénéficié de délocalisations, lutte contre la contrefaçon, suivi de la qualité, manque de réactivité : les arguments en faveur de la relocalisation ne manquent plus. « *Toutefois, il y a forcément des limites, notamment dans les activités où la part de main d'œuvre reste importante. Tout ne pourra pas être automatiquement relocalisé* », conclut-il.

LAURENT LOCURCIO